

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00280

Numéro SIREN : 817 585 128

Nom ou dénomination : ZENON7

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2018 sous le numéro de dépôt 23203



20180232032016

DATE DEPOT : 26/03/2018

N° DE DEPOT : 23203

N° GESTION : 2016B00280

N° SIREN : 817585128

DENOMINATION : ZENON7

ADRESSE : Tour Maine Montparnasse Bât C (CIT), 3 rue de l'Arrivée 75015 Paris

MILLESIME : 2016

.

ZENON7

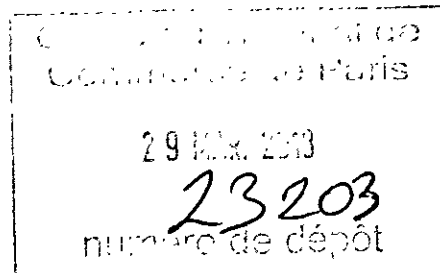
Société par actions simplifiée

Au capital de 75.000 euros

Tour Maine-Montparnasse : 3, rue de l'Arrivée, Bâtiment C (CIT); 75015 Paris

817 585 128 RCS Paris

(la « Société »)



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES EN DATE DU 30 Janvier 2018**

Le 30 janvier 2018,
A 17 heures,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du président (l'« Assemblée Générale »).

Le quorum étant réuni, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

Monsieur Olivier Feix, en sa qualité de président, préside l'assemblée (le « Président »).

Les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Assemblée Générale :

- La lettre de démission de Monsieur Jean-Christophe Gallien,
- Le projet de texte des résolutions.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du président,
- Reprise des actes et engagements souscrits par les Associés, pour le compte de la Société lorsqu'elle était en cours de formation, entre la date de signature des statuts et la date de son immatriculation,
- Autorisation a posteriori portant sur des transferts d'actions de la Société,
- Autorisation portant sur un projet de transfert d'actions de la Société,
- Constatation de la démission de Monsieur Jean-Christophe Gallien de son mandat de directeur général de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président donne lecture de ses rapports à l'Assemblée Générale.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve tous les actes et engagements souscrits par les associés au nom de la Société, lorsqu'elle était en cours de formation, soit entre la date de signature des statuts constitutifs et l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Paris, à savoir notamment :

- accomplissement des formalités auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris,
- tous actes conformes à l'objet et à l'intérêt de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de reprendre lesdits actes et engagements pour le compte de la Société comme si elle-même les avait souscrits dès l'origine.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Olivier Feix a procédé, dans le courant du mois d'octobre 2017, à la cession de 18.750 actions de capital sur les 30.000 actions de capital qu'il détenait dans le capital de la Société, au profit des personnes suivantes :

- 7.500 actions au profit de Monsieur Pierre Terrier,
- 7.500 actions au profit de Monsieur François Meynot,
- 3.750 actions au profit de Madame Sandrine Lesperat.

Cependant, l'Assemblée Générale rappelle que l'article 11-1 « Inaliénabilité » des statuts de la Société prévoit que :

« Les Titres composant le capital de la Société sont inaliénables et ne pourront faire l'objet d'aucun Transfert, pendant une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature des présentes, soit jusqu'au 24 décembre 2018 inclus (la « Période d'Inaliénabilité »), sauf décision unanime des associés de la Société. A l'expiration de la Période d'Inaliénabilité, les Transferts de Titres seront soumis aux Articles 11.4 et 11.5 des présentes. »

En conséquence, l'Assemblée Générale décide :

- d'autoriser a posteriori lesdits transferts d'actions de la Société par Monsieur Olivier Feix au profit de Monsieur Pierre Terrier, François Meynot, et Madame Sandrine Lesperat,
- d'agréer a posteriori Monsieur Pierre Terrier, François Meynot, et Madame Sandrine Lesperat en qualité de nouveaux associés de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est Adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur Olivier Tosello envisage de céder les 5.000 actions de capital qu'il détient dans le capital de la Société, au profit de Monsieur Olivier Feix, qui envisage également de les acquérir.

De même, Monsieur Charles-Marie Boret envisage de céder les 5.000 actions de capital qu'il détient dans le capital de la Société, au profit de Monsieur Olivier Feix, qui envisage également de les acquérir.

Enfin, Monsieur Brayen Sooranna envisage de céder les 5.000 actions de capital qu'il détient dans le capital de la Société, au profit de Monsieur Olivier Feix, qui envisage également de les acquérir.

A cet effet, Messieurs Olivier Tosello, Charles-Marie Boret et Brayen Sooranna ont conclu, chacun pour ce qui le concerne, une promesse unilatérale de vente, au profit de Monsieur Olivier Feix.

Enfin, Monsieur Jean-Christophe Gallien envisage de céder 10.000 actions de capital sur les 30.000 actions de capital de la Société, au profit de Monsieur Olivier Feix, qui envisage également de les acquérir.

Cependant, l'Assemblée Générale rappelle que l'article 11-1 « Inaliénabilité » des statuts de la Société prévoit que :

« Les Titres composant le capital de la Société sont inaliénables et ne pourront faire l'objet d'aucun Transfert, pendant une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature des présentes, soit jusqu'au 24 décembre 2018 inclus (la « Période d'Inaliénabilité »), sauf décision unanime des associés de la Société. A l'expiration de la Période d'Inaliénabilité, les Transferts de Titres seront soumis aux Articles 11.4 et 11.5 des présentes. »

En conséquence, l'Assemblée Générale décide :

- d'autoriser par avance lesdits transferts d'actions de la Société au profit de Monsieur Olivier Feix,
- d'autoriser après la finalisation des transferts de parts évoqués, validés lors du prochain CA prévu le 19/02/2018 le remboursement à Monsieur Olivier Tosello, Monsieur Charles Marie Boret et Monsieur Brayen Sooranna de la totalité de leur compte courant d'associé.

af

Cette résolution, mise aux voix est adopté

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe Gallien, de ses fonctions de directeur général de la Société, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale donne plein et entier quitus à Monsieur Jean-Christophe Gallien pour l'exercice de ses fonctions de directeur général jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de ne pas désigner de directeur général, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Gallien, démissionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est Adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

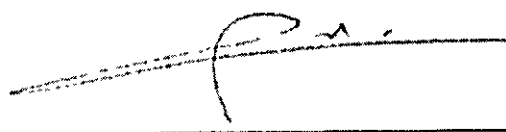
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17h36.

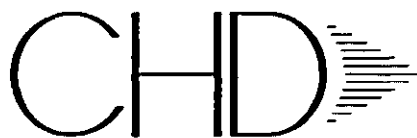
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président de séance et par les associés de la Société, présents ou représentés.

Certifiée conforme et arrêtée la présente feuille de présence, d'où il résulte que les associés présents ou représentés représentaient 75000 voix sur les 75000 voix (actions de capital et actions d'industrie) détenues par l'ensemble des associés de la Société.



Président de séance
Monsieur Olivier Feix


SIRET : 817 585 128 00017



L'Esprit d'Entreprendre

Groupe d'expertise comptable



ZENON 7

3 RUE DE L'ARRIVEE

75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

ETATS FINANCIERS

Du 06/01/2016 au 31/12/2016

SOMMAIRE CHD

En Euro

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

Attestation.....	3
Attestation/Rapport.....	3
DOSSIER DE GESTION.....	4
Synthèse.....	5
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	6
Ratios Indicateurs.....	7
Ratios de gestion.....	8
COMPTES ANNUELS.....	9
Bilan - Actif.....	10
Bilan - Passif.....	11
Compte de résultat synthétique.....	12
Compte de résultat synthétique.....	13
ANNEXES.....	14
Faits caractéristiques de l'exercice.....	15
DETAIL DES COMPTES.....	17
Bilan - Actif détaillé.....	18
Bilan - Passif détaillé.....	19
Compte de résultat détaillé.....	20
IMPRIMES FISCAUX.....	22
Réel simplifié.....	23

● **ATTESTATION**

En Euro

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ZENON 7

Pour l'exercice du 06/01/2016 au 31/12/2016

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

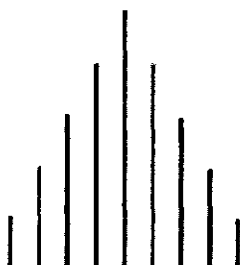
Total du bilan	98 452 €
Chiffre d'affaires	123 679 €
Résultat net comptable	4 517 €

Fait à Paris,
Le 04/09/2017.

Moussa DIALLO,
Expert-comptable.



DOSSIER DE GESTION



SYNTHESE

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

En Euro

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 06/01/16 au 31/12/16	Du au		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	123 679			123 679	
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	123 679			123 679	
Marge commerciale					
Marge globale	123 679			123 679	
Valeur ajoutée	8 258			8 258	
Excédent brut d'exploitation	6 960			6 960	
Amortissements et provisions	1 644			1 644	
Résultat d'exploitation	5 316			5 316	
Résultat financier	-2			-2	
Résultat courant	5 314			5 314	
Résultat exceptionnel					
Résultat net de l'exercice	4 517			4 517	

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 06/01/16 au 31/12/16	Du au		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	6 161			6 161	
Fonds de roulement net global	20 083			20 083	
Besoin en fonds de roulement	20 375			20 375	
Trésorerie	-292			-292	

RATIOS	Du 06/01/16 au 31/12/16	Du au		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	89			89	
Crédit fournisseurs (en jours)	3			3	
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière	1			1	
Capacité de remboursement	2			2	
Taux d'endettement					
Rentabilité financière					
Rentabilité commerciale					

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

En Euro

	Du 06/01/16 Au 31/12/16	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	123 679	100		100	123 679	
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	123 679	100			123 679	
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	123 679	100			123 679	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	123 679	100			123 679	
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	123 679	100			123 679	
MARGE BRUTE TOTALE	123 679	100			123 679	
- Autres achats	1 222	1			1 222	
- Charges externes	114 199	92			114 199	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	8 258	7			8 258	
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	744	1			744	
- Salaires et traitements	554				554	
- Charges sociales						
Total	-1 298	-1			-1 298	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 960	6			6 960	
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amort. et dépréciations	1 644	1			1 644	
- Autres charges d'exploitation						
Total	-1 644	-1			-1 644	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 316	4			5 316	
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	2				2	
Total	-2				-2	
RÉSULTAT COURANT	5 314	4			5 314	
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	797	1			797	
Total	-797	-1			-797	
RÉSULTAT EXERCICE	4 517	4			4 517	

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

RATIOS INDICATEURS

En Euro

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

	Calcul	N	N-1
Autonomie financière			
Capitaux propres	79 517		
Total passif	98 452	0,81	NS
<i>Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.</i>			
Solvabilité à court terme			
Créances + disponibilités + VMP	48 575		
Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an	18 935	2,57	NS
<i>Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.</i>			

RATIOS DE GESTION

En Euro

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

	Calcul	N	N-1
Crédit consenti aux clients			
			(en jours)
Clients et comptes rattachés (*)	12 972 665		
X Nombre jours de l'exercice	146 289	88,68	NS
Ventes TTC			

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

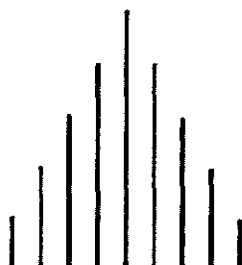
(*) Y compris les effets escomptés non échus.

Crédit accordé par les fournisseurs			
			(en jours)
Fournisseurs et comptes rattachés	433 200		
X Nombre jours de l'exercice	127 018	3,41	NS
Achats et autres charges externes TTC			

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.



COMPTES ANNUELS



BILAN - ACTIF

ZENON 7

Du 06/01/2016 au 31/12/2016

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/16			% de l'actif	Valeurs au	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				46		
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	45 000		45 000			
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes				3		
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	5 000	1 644	3 356			
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				2		
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 520		1 520			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	51 520	1 644	49 876	51		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				49		
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	35 935		35 935			
Autres créances (3)	12 640		12 640			
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	48 575		48 575	49		
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	100 095	1 644	98 452	100		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	% du passif	Valeurs au	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 62 500)	75 000	76		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 517	5		
SITUATION NETTE	79 517	81		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	79 517	81		
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	292			
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 942	3		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 200	1		
Dettes fiscales et sociales	14 501	15		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	18 935	19		
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	98 452	100		

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

18 935

292

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

En Euro

	Du 06/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du Au	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	123 679	100			123 679	
Montant net du chiffre d'affaires	123 679	100			123 679	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	123 680	100			123 680	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	115 421	93			115 421	
Impôts, taxes et versements assimilés	744	1			744	
Salaires et traitements	554				554	
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	1 644	1			1 644	
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	118 363	96			118 363	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 316	4			5 316	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

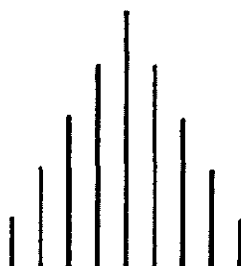
ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

En Euro

	Du 06/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du Au	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	2				2	
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2				2	
RÉSULTAT FINANCIER	-2				-2	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	S 314	4			S 314	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	797	1			797	
TOTAL DES PRODUITS	123 680	100			123 680	
TOTAL DES CHARGES	119 163	96			119 163	
Bénéfice ou Perte	4 517	4			4 517	

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXES



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En Euro

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

En Euro

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| - Matériel de bureau et informat | 3 ans |
| - Mobilier | 3 à 5 ans |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

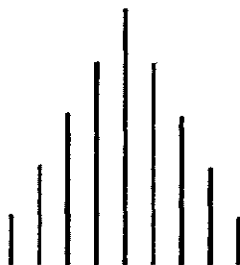
Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



L'Esprit d'Entreprendre

Groupe d'expertise comptable

DETAIL DES COMPTES



BILAN - ACTIF DETAILLE

En Euro

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	45 000		45 000	
<i>Concessions et droits similaire</i>	45 000		45 000	
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	3 356		3 356	
<i>Matériel de bureau et matériel</i>	3 500		3 500	
<i>Mobilier</i>	1 500		1 500	
<i>Amort. du matériel de bureau e</i>	-1 150		-1 150	
<i>Amortissements du mobilier</i>	-493		-493	
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	1 520		1 520	
<i>Depots verses</i>	1 520		1 520	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	49 876		49 876	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	35 935		35 935	
<i>Eiffage Infrastructure</i>	7 200		7 200	
<i>G2s</i>	8 546		8 546	
<i>Hobas france</i>	4 700		4 700	
<i>Hydrodynamic</i>	829		829	
<i>Mondeca</i>	6 360		6 360	
<i>Clients - factures à établir</i>	8 300		8 300	
Autres (3)	12 640		12 640	
<i>T.v.a. sur autres biens et ser</i>	140		140	
<i>Associés operations sur le cap</i>	12 500		12 500	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	48 575		48 575	
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	98 452		98 452	

BILAN - PASSIF DETAILLÉ

En Euro

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 62 500)	75 000		75 000	
Capital souscrit - appelé, non	12 500		12 500	
Capital souscrit - appelé, ver	62 500		62 500	
Réserves				
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	4 517		4 517	
SITUATION NETTE	79 518		79 517	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	79 517		79 517	
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	292		292	
Stg 0002	120		120	
Stg 0012	172		172	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 942		2 942	
Comptes courants - principal	2 942		2 942	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200		1 200	
Chd	840		840	
Multiburo	360		360	
Dettes fiscales et sociales	14 501		14 501	
État - impôts sur les bénéfices	797		797	
T.v.a. à décaisser	7 936		7 936	
T.v.a. collectée	4 468		4 468	
Taxes sur le c.a. sur factures	1 300		1 300	
TOTAL DETTES	18 935		18 935	
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	98 452		98 452	

(1) Dont à moins d'un an

18 935

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques

292

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

En Euro

	Du 06/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du Au	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	123 679	100			123 680	
<i>Prestations de services 20%</i>	119 550	97			119 550	
<i>Ports et frais accessoires fac</i>	4 129	3			4 130	
Montant net du chiffre d'affaires	123 679	100			123 679	
Autres produits						
<i>Produits divers de gestion cou</i>						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	123 680	100			123 680	
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	115 421	93			115 421	
<i>Fournitures non stockables (ca</i>	87				87	
<i>Fournitures d'entretien et de</i>	698	1			698	
<i>Fournitures administratives</i>	437				437	
<i>Locations immobilières</i>	5 750	5			5 750	
<i>Location bureau annexe</i>	2 687	2			2 687	
<i>Charges locatives et de coprop</i>	1 125	1			1 125	
<i>Maintenance</i>	372				372	
<i>Documentation générale</i>	157				157	
<i>Personnel intérimaire</i>	176				176	
<i>Honoraires</i>	18 727	15			18 727	
<i>Honoraires comptables</i>	4 200	3			4 200	
<i>Honoraires divers</i>	20 040	16			20 040	
<i>Honoraires divers</i>	4 700	4			4 700	
<i>Annonces et insertions</i>	564				564	
<i>Divers (pourboires, dons coura</i>	628	1			628	
<i>Voyages et déplacements</i>	27 790	22			27 790	
<i>Missions</i>	66				66	
<i>Réceptions</i>	22 651	18			22 651	
<i>Frais postaux et de télécommun</i>	932	1			932	
<i>Telephone</i>	1 094	1			1 094	
<i>Frais banque</i>	1 972	2			1 972	
<i>Frais sur effets</i>	158				158	
<i>Frais bancaires</i>	24				24	
<i>Concours divers (cotisations,</i>	385				385	
Impôts, taxes et versements assimilés	744	1			744	
<i>Taxes foncières</i>	744	1			744	
Salaires et traitements	554				554	
<i>Indemnités et avantages divers</i>	554				554	
Dot. aux amortissements et dépréc.						
<i>Sur immobilisations : dot. aux amorts</i>	1 644	1			1 644	
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 644	1			1 644	
Autres charges						
<i>Charges diverses de gestion co</i>						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	118 363	96			118 363	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 316	4			5 316	
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

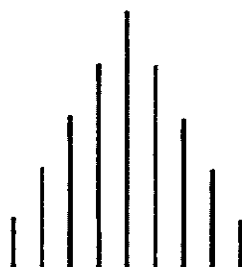
ZENON 7
Du 06/01/2016 au 31/12/2016

En Euro

	Du 06/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du Au	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Intérêts et charges assimilées	2				2	
Intérêts bancaires et sur opé.	2				2	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2				2	
RÉSULTAT FINANCIER	-2				-2	
RÉSULTAT COURANT	5 314	4			5 314	
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Impôt sur les bénéfices	797	1			797	
Impôts sur les bénéfices	797	1			797	
TOTAL DES PRODUITS	123 680	100			123 680	
TOTAL DES CHARGES	119 163	96			119 163	
Bénéfice ou Perte	4 517	4			4 517	



IMPRIMES FISCAUX





N° 11084* 18

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	06/01/16	et clos le	31/12/16	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquièmes C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquièmes C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ZENON 7 3 RUE DE L'ARRIVEE 75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	3 rue de l'arrivée - BP06 75749 PARIS CEDEX 15 Mél : olivier.feix@zenon7-pa.eu
SIRET 81758512800017	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
3 rue de l'arrivée BP 06 75749 PARIS CEDEX 15	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Conseil en relations publiques et commun Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*	5 314	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quaterdecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frLes notices des libérations fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CHID PARIS 22 rue de Madrid 75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT Tél : 0140218282	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 04/09/17 Lieu : PARIS
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT FEIX OLIVIER
Tél :	Signature

* Pour les entreprises avec exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précautions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions	(1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)	(2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis	(5)				Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H	OVERS
---	-------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise ZENON 7				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 3 RUE DE L'ARRIVEE				75015	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	
Numéro SIRET* 81758512800017						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent*		
				Exercice N clos le 31/12/2016		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014	45 000	016	45 000
	Immobilisations corporelles*		028	5 000	030	1 644
	Immobilisations financières* (1)		040	1 520	042	1 520
	Total I (5)		044	51 520	048	1 644
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	35 935	070	35 935
		Autres* (3)	072	12 640	074	12 640
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084		086	
		Charges constatées d'avance*	092		094	
		Total II	096	48 575	098	48 575
		Total général (I + II)	110	100 095	112	1 644
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	75 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	4 517		
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142	79 517			
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	292		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	1 200		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	17 443		
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176	18 935			
	Total général (I + II + III)	180	98 452			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	51 250
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ZENON 7

Néant ☐Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
31/12/2016

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue {	biens	dont export	}	215		214	
		services *	et livraisons		217		218	
			intracommunautaires				123 679	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	123 680
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	115 421
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243				244	744
	Rémunérations du personnel*						250	554
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	1 644
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			}	262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		385		
		Total des charges d'exploitation (II)						264

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		294	2
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348	
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	797

2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	4 517
--	--	--	--	-----	-------

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

4 517

Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	797
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
Dont divers	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	

Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

352

5 314

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : *				360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1

Déficit col.2

370

5 314

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ZENON 7

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412 45 000	414	416 45 000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472 5 000	474	476 5 000	
	Immobilisations financières	480	482 1 520	484	486 1 520	
	TOTAL	490	492 51 520	494	496 51 520	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562 1 644	564	566 1 644
	TOTAL	570	572 1 644	574	576 1 644

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1	①	②	③	④	⑤			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					590	583	594	595
Régularisations								
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - N01-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ZENON 7

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	630	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agencement amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
---	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS**
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800	
-----	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	22 610
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 597
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.



(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

81758512800017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ZENON 7

ADRESSE (voie)

3 RUE DE L'ARRIVÉE

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	75000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique FEIX Prénom(s) OLIVIERNom marital % de détention 40 0000 Nb de parts ou actions 30 000,00Naissance : Date 17/11/1970 N° Département 80 Commune AMIENS Pays FranceAdresse : N° 25 Voie RUE PIERRE LEROUXCode Postal 75006 Commune PARIS 6EME ARRONDISSEMENT Pays FranceTitre (2) MR Nom patronymique GALLIEN Prénom(s) JEAN CHRISTOPHENom marital % de détention 40 0000 Nb de parts ou actions 30 000,00Naissance : Date 02/04/1964 N° Département 63 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FranceAdresse : N° 1 Voie A RUE PERREECode Postal 75003 Commune PARIS 3EME ARRONDISSEMENT Pays France

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET : 81758512800017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ZENON 7

ADRESSE (voie) 3 RUE DE L'ARRIVEE

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise ZENON 7
Numéro de siret 81758512800017

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 06/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

Désignation de l'entreprise ZENON 7
Numéro de siret 81758512800017

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 06/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ZENON 7
 Numéro de siret 81758512800017

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
ZENON 7 3 RUE DE L'ARRIVEE 75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	81758512800017	7021Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) 3 rue de l'arrivée - BP06 75749 PARIS CEDEX 15	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	5 314
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	37 590
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	5 314
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes b à k		5 314
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-b-f) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.